



Ville de Draguignan



Réunion du 15 février 2023

En présence de M. Richard Devilette, conseiller municipal délégué aux quartiers
Franck Meunier, responsable service vie des quartiers et cadre de vie
Excusé M. Stephan Ceret, adjoint de quartier

1 / Le rôle et les missions du Conseil de quartier : (extrait source ville-draguignan.fr / VOS DEMARCHES / Conseils de quartier)

*« L'objectif de cette instance de **démocratie participative** de la ville de Draguignan est de **permettre aux administrés de contribuer à la construction, à la mise en place et à l'évaluation des politiques publiques**. Le Conseil municipal a décidé, le 27 novembre 2020, de renouveler **8 Conseils de Quartier**. Cette démarche, déjà initiée en 2015, témoigne d'une véritable démarche volontariste étant donné qu'elle est facultative pour les communes de moins de 80 000 habitants.*

*Rappelons que les Conseils de Quartier ont un **rôle consultatif et d'initiative** et qu'ils constituent pour une municipalité un moyen adapté pour être directement **à l'écoute des préoccupations et des suggestions d'intérêt général de la population**. Ils peuvent être **consultés par le Maire** pour tout type de problématiques et lui faire des **propositions sur toutes les questions concernant le quartier ou la politique de la ville**. »*

M. Bazziconi rappelle qu'il est Président du Conseil de Quartier « Est » depuis le 16 septembre 2021. À ce titre, il est appuyé dans cette tâche par Madame PERNA, Monsieur JONQUIERES et Monsieur ORJUBIN, les 3 vice-présidents. À noter la démission de Mme Laureen Wack pour cause de charges professionnelles et familiales.

Concernant le suivi de l'absentéisme aux conseils de quartier, M. Bazziconi fait remarquer simplement aux élus que le calcul indique un taux d'absentéisme des membres inscrits au tableau qui oscille de 31% à 58% depuis le 17/03/2022. Néanmoins, d'après la mairie, le CQ «Est » est mobilisé et force de propositions, ce dont nous pouvons nous féliciter.

M. Devilette faisant d'ailleurs remarquer que le CQ Est se situe parmi les plus actifs, avec une forte présence, 19 membres présents et 9 membres excusés ce jour.

Ensuite, après un tour de table rapide du bureau, Monsieur ORJUBIN rappelle que le CQ doit rester dans son rôle, c'est à dire être à l'écoute des préoccupations des habitants du quartier "Est", servir de relai et d'échange avec la mairie sans pour autant déborder de son champ de compétence et que les décisions et actions à mener restent du ressort de la municipalité. Dans le cadre de la

communication, une base de données a été créée avec notamment avec les coordonnées des présidents d'ASL, des voisins vigilants pour la diffusion des informations du conseil de quartier.

Mme Perna rappelle que les fiches de suivi doivent transiter par le bureau afin qu'elles puissent être suivies collégalement.

M. Meunier rappelle qu'il est possible à chaque quartier de s'exprimer dans le magazine de la commune. Pour la synergie entre quartiers Mr Meunier annonce que 2 réunions inter-quartiers sont prévues en mars:

Le 14/03 : l'étude de circulation

Le 21/03 : Action sociale à Draguignan

2 / La présentation du projet d'une Maison des quartiers (Monsieur Vaury)

Pour un réel « approfondissement du fonctionnement de la démocratie participative à Draguignan » : La Maison des Quartiers

Un espace d'échanges d'informations et de réflexions entre les habitants de Draguignan qui peuvent y venir librement rencontrer des conseillers de quartier, des conseillers municipaux, des membres d'associations sportives ou culturelles de Draguignan, pour contribuer à une mise en œuvre effective des dispositions des délibérations du Conseil Municipal relatives à « l'approfondissement de la démocratie participative » locale.

Cet espace : un local de 50m² (par exemple), ouvrant directement sur la rue, desservi par les transports en commun, à proximité de places de stationnement gratuit est un véritable lieu d'échanges d'informations, de réflexion, de propositions, au sujet des politiques publiques municipales.

Une discussion à ce sujet, dans chaque conseil de quartier, devrait permettre d'avoir l'accord d'un nombre suffisant de volontaires pour assurer les permanences hebdomadaires envisagées, et de conduire le Conseil municipal à décider de l'ouverture et de la prise en charge de ce local.

P. Maury

Membre du Conseil de Quartier Centre-Sud pierre.vaury@sfr.fr

Le conseil de quartier prend note de la suggestion de M. Maury, Mme Angelo souligne qu'un conseiller de quartier aura des difficultés à apporter des réponses aux questions d'un habitant d'un autre quartier que le sien. Un organisme municipal comme celui de M. Meunier serait plus à même de le faire. M. Iskandar se pose la question de la plus-value de cette structure et des difficultés d'organisation.

Demande prise en considération par M. Devillette, en attente d'une décision de la municipalité.

M. Meunier rappelle que la plateforme démocratie participative et en cours d'élaboration, avec notamment dans un premier temps, la mise en œuvre d'un budget participatif.

3 / L'état d'avancement des travaux de la Vaugine :

Intervention de Monsieur DEVOUGE :

Date de fin des travaux ? prévisionnel en juin

Problème de raccordement des bouches à incendie non effectué.

M. Meunier précise que les canalisations sont d'abord mises en pression pour en vérifier l'étanchéité avant le branchement aux bornes à incendies

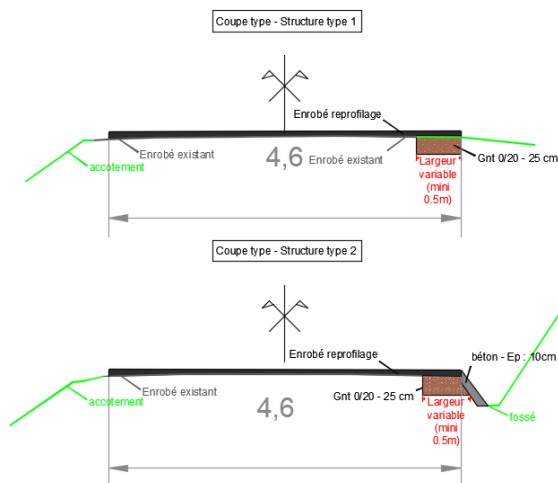
Rappel des problèmes de ruissellement chez Mme Provence et bas du chemin des Faïsses...réponse faite : le ruissellement sur le bas est inévitable.

Intervention de Mme Angelo rappelant que les maisons du bas sont construites depuis longtemps et que les autorisations des nouvelles constructions sur le haut sont source de ruissellement plus important et que nous souhaiterions savoir comment sont contrôlées les bonnes exécutions des plans fournis et autorisés par l'urbanisme. Il est de la responsabilité de la mairie quand elle autorise des constructions de faire en sorte que cela ne provoque pas une accélération ou une densification des ruissellements en aval (règles établies par le PPRI)

CR Réunion de la réunion sur site du 02/02/2023 et Réponse de Monsieur Charrier reproduite ci-après :

S'agissant des différents points soulevés dans le compte rendu :

- Modification de la pente sur la voie : Il n'est pas envisagé une modification du profil en travers, au risque de voir modifier les écoulements existants et de générer des nuisances à des lieux épargnés
- Bassin Poisson, Négociations foncières en cours, démarrage prévisionnel des études faunes flores 1 semestre 2023, Bassin situé en aval, n'a pas vocation à améliorer le ruissellement Vaugine, mais à protéger le bassin versant aval.
- La canalisation des écoulements est effectivement non envisagé, car augmente la vitesse d'écoulement et aggrave les situations avales, néanmoins une reprise des caniveaux, aujourd'hui fortement encombrés voire obturés du fait des travaux de réseaux et de la période automnale est intégrée dans les travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie.
- Largeur de la voie : Dans le cadre des travaux de revêtements, il est prévu un recalibrage de la voie afin d'obtenir un gabarit cohérent (hormis au droit des ouvrages d'arts), ces élargissements ponctuels se feront par confortement des bords de voie, éprouvés par le passage des véhicules. Ci-dessous des extraits du dossier de consultations des entreprises, ou apparaissent les caractéristiques techniques et géométriques des travaux.



- Mme Provence, sujet maintes fois abordé, pas de modification réalisée dans le cadre des travaux de 2019, situation existante avec écoulement naturel de l'eau dans la propriété.
- Concernant les caniveaux, il est impératif de les conserver, car ils participent à la réduction des écoulements en offrant un volume de stockage et d'infiltration. Une attention particulière sera portée quant à leur entretien à l'issue des travaux.
- Le dispositif CVCB, aujourd'hui projeté et validé répond au mieux aux contraintes des usagers et conflits entre modes (véhicules/ Piétons vélos) en prenant en compte les contraintes techniques d'emprise de la voie. Ce dispositif, testé Av de la Vaugine (3ème partie) et Av du Col de l'ange, est bien accepté des utilisateurs".

Néanmoins la réponse qui a été faite ne semble pas emporter la satisfaction du Conseil de quartier qui demande à la ville de faire des travaux adaptés. Des améliorations/modifications doivent donc être apportées/présentées, ce que le CQ souhaite avec force et ardemment parce que les observations remontées semblent pertinentes.

4 / Les commissions du Conseil de quartier :

Dans le cadre de la préparation de la venue de Monsieur le maire Richard Strambio le conseil de quartier a formé 5 groupes de réflexion sur les sujets suivants :

- Le Ruissellement
- Les Points d'Apport Volontaire
- Le Déploiement de la fibre
- Le Plan de circulation
- Le Pôle de Transition Environnemental

Chaque groupe doit préparer une présentation succincte de l'état des lieux du thème et la liste des questions à poser à Mr le maire.

Les questions et propositions des membres du CQ sont à faire remonter au bureau pour transmission aux différents groupes de travail.

Monsieur Meunier nous demande de lui remonter sujet par sujet nos interrogations de proximité via son mail **au plus tard le 15/03/2023** qui est le butoir calendaire afin d'organiser au mieux la rencontre avec le Maire, le 4 avril prochain.

5 / Résolution SAID

Monsieur SAID fait remarquer que le PAV situé en haut de l'avenue Jean Monnet, sur le terrain Sainte Barbe sert de parking pour les voitures des promeneurs et bus pour les collégiens et que ce stationnement anarchique représente un danger pour les usagers. Un passage piéton entre Jean Monnet et Ste Barbe serait également le bienvenu pour sécuriser l'accès piéton aux PAV.

Madame Jurez (DPVA) se tient à sa disposition pour le rencontrer et programmer des points réguliers à sa demande sachant que ce point litigieux devra être réaménagé plus largement, dans les mois à venir.

Quoiqu'il en soit ce point est essentiel dans la gestion des déchets de notre quartier "EST"

Monsieur Devilette prend bonne note en demandant à la mairie d'intervenir concernant ce stationnement gênant sur du foncier qui apparemment appartiendrait à DPVA.

Mr Jonquières rappelle que le PAV Koenig n'est pas utilisable de façon optimale compte tenu de son emplacement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Prochaine rencontre le 4 avril prochain avec Monsieur le maire.

Sylvain BAZZICONI

PS : Si vous avez eu la chance d'avoir un rdv et que vous avez obtenu des informations qui pourraient intéresser d'autres habitants, par exemple le CQ2, merci de les partager afin que tout le monde puisse en profiter en envoyant un mail à est@ville-draguignan.fr

Enfin, je vous joins les dates de bouclage rédactionnel 2023 du magazine municipal.

Si vous souhaitez une publication pour "EST", merci de la faire parvenir en amont à Monsieur Meunier et est@ville-draguignan.fr

Le prochain magazine étant dédié au mi-mandat, il n'y aura pas de sujet spécifique requérant la sollicitation des CQ.

Pour les suivants, Monsieur Meunier aura besoin des infos avant le :

- 24 mars, en prévision du bouclage rédactionnel au 31 mars ;
- 26 mai, en prévision du bouclage rédactionnel au 2 juin ;
- 25 août, en prévision du bouclage au 2 septembre ;
- 20 octobre, en prévision du bouclage au 27 octobre ;
- 22 décembre, en prévision du bouclage au 29 décembre.